



Est ce légal?? discrimination a la location

Par **boulette_old**, le **08/08/2007** à **15:18**

Etant etudiant dans une ecole d'ingénieur je louais jusqu'a present dans une residence a proximité de l'ecole, et depuis cet été les 2 et 3eme année n'ont plus le droit de louer dans ces residence car il partent en stage en fevrier.rnrnMa question est donc est-ce legal, je croyait qu'un loueur ne choisait pas ces locataire sur la durée de sa location du moins pas officiellement et en envoyant une lettre pour justifier leur demarche. rnrnMerci, cordialement mathieu

Par **ly31**, le **12/08/2007** à **22:56**

Bonsoir,rnrnQui est propriétaire de la résidence dans laquelle vous étiez logé auparavant ??rnrnA vous lire rnrnly31

Par **boulette_old**, le **16/08/2007** à **21:13**

il s'agit la societe SODERE (Société d'Organisation de Développement et d'Expertise) en Résidences d'Etudiants a besancon.rnrnMerci de ton interet.

Par **boulette_old**, le **21/08/2007** à **12:35**

Il n'y a personne pour aidez un etudiant??rnrnLa rentrée est pour bientôt et j'aimerais bien avoir

une reponse, merci.

Par **ly31**, le **23/08/2007 à 16:52**

Bonjour,rnrnJe vais essaye de m'occuper de vous, soyez gentil de me laisser quelques jours (maxi) car je rentre de voyagernrnA plus tardrnrnly31

Par **ly31**, le **26/08/2007 à 10:54**

Bonjour,rnrnJ'ai essayé à plusieurs reprises de joindre vendredi 24 la société SODERE à Besançon au : 03 81 48 64 00, ceci afin d'obtenir de plus amples renseignements, mais en vain car toujours occupéernrnJe vais persister lundi 27 par téléphone et de plus, je vais envoyer un mail à M. MarguetrnrnJe ne manquerai pas de vous tenir informé de mes démarchesrnrnBonne journéeernrly31

Par **ly31**, le **27/08/2007 à 08:37**

Bonjour,rnrnComme promis je viens enfin d'obtenir la société SODERE par téléphoner
Dans cette résidence de logements étudiants, il y a comme vous le savez une priorité pour les élèves de 1ère année, qui sont de l'ordre de 200 à 250 élèves, ceux ci restant pour une durée d'un an
En ce qui concerne les 2° et 3° année, les élèves restent environ 6 mois dans cette école, et c'est aux élèves de chercher à se loger
La secrétaire m'a fait part qu'en première année, l'école vous fournit "une besace" avec un certains nombres de documents, vous êtes donc en possession de certains renseignements sur la ville, en autre, vous avez les petits journaux locaux, tels que top annonce, paru vendu ...
rnrnMalheureusement, je ne peux plus rien faire en ce qui vous concerne, vous devez vous mettre personnellement à la recherche d'un logement
Je vous souhaite bon couragernrly31

Par **boulette_old**, le **28/08/2007 à 09:45**

Merci de votre demarche, je vais donc essayer de cherche un logement par mes propres moyen.rnrnMathieu